

Bonjour,

Cette question pose un vrai débat de société qu'il nous appartiendra de trancher avec les acteurs éducatifs, et nos concitoyens: d'un côté les conclusions de la convention citoyenne qui conclut que l'aménagement du temps semaine condensé sur 4 jours n'est pas en adéquation avec les rythmes biologiques de l'enfant et de l'adolescent, et d'un autre côté une demande légitime de familles de pouvoir adapter le rythme scolaire à celui de leur rythme familial souvent dépendant de leur travail afin de faciliter la gestion de leur emploi du temps .

Agir pour Rezé a fait du dialogue citoyen et de la démocratie participative un des piliers de son mandat.

Nous reconnaissons le droit d'interpellation de nos concitoyens et des corps constitués, et nous souhaitons y répondre par des référendums locaux:

Si un choix majoritaire se dégageait en faveur de la semaine de quatre jours nous prenons l'engagement formel de le respecter, et d'appliquer à l'échelle communale, la semaine de 4 jours.

Bien cordialement,

Yves Mosser pour Agir pour Rezé